

MOBILITÉ

Vélo à assistance électrique, scooter et voiture électriques
Mobility, Publibike, TUG, CarPostal et TPN

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Requérant		Zone réservée à l'Administration
Nom:		
Adresse:	Téléphone:	
NPA, lieu:	E-mail:	
Versement de l'aide financière à		
Titulaire du compte:		
Nom de l'institution bancaire et adresse:		
Numéro IBAN:		
Type de demande		
<input type="checkbox"/> Vélo électrique <input type="checkbox"/> Vélo électrique à immatriculation <input type="checkbox"/> Scooter électrique <input type="checkbox"/> Voiture électrique	<input type="checkbox"/> Premier abonnement Mobility <input type="checkbox"/> Abonnement Publibike <input type="checkbox"/> Abonnement ou carte TUG / CarPostal / Mobilis	
Marque et modèle: Date d'achat: Coût:	Coût: Date de souscription de l'abonnement:	
Conditions d'octroi		
<p>Octroi dans les limites du budget disponible.</p> <p>Premier abonnement Mobility 80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.--.</p> <p>Abonnement Publibike 80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.--.</p> <p>Abonnement ou carte Mobilis avec zone 23 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 132.--.</p> <p>Vélo électrique 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 300.--.</p> <p>Vélo électrique rapide (immatriculé) 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 500.--.</p> <p>Scooter électrique 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 700.--.</p> <p>Voiture électrique (non hybride) CHF 1'500.--.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être résident de Gland. • La demande doit être transmise au maximum deux mois après la date d'achat. • Pour Mobility: uniquement pour la souscription d'un premier abonnement. • Pour Publibike: uniquement pour la carte d'abonnement annuel. • Pour TUG / CarPostal / Mobilis: uniquement pour carte ou abonnement Mobilis incluant la zone 23. • Pour TUG: non cumulable avec la subvention pour écolier. • Pour vélo / scooter / voiture achetés en Suisse. • Pour vélo, scooter / voiture: limité à une subvention (de chaque type) par résident pour une période de cinq ans. • Le demandeur acquiert vélo / scooter / voiture pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le / la revendre moins de deux années après son achat. • Les subventions sont cumulables. 	

Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention

Pour toute demande:

Copie d'une **preuve de paiement nominative**

Pour véhicules immatriculés:

Copie du permis de circuler

Pour **Mobility**, en sus de la preuve de paiement:

Copie de la lettre "Simplement Conduire – avec Mobility"

Pour **abonnements**, en sus de la preuve de paiement:

Copie de la carte ou de l'abonnement

Validité de l'offre

- Facture datée du 14 janvier au 31 décembre 2019.
- Offre valide dans la limite du budget disponible.

Conditions de paiement

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception des documents exigés et pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée.

Procédure

- La demande est à adresser à la Déléguée à l'énergie, **au maximum deux mois après la date d'achat ou de souscription de l'abonnement** et au plus tard le 31 décembre 2019.

Ville de Gland
Mme Anne-Christelle de Savignac
Chemin du Montoly 1, CP 320
1196 Gland

Tél: 022 354 04 80
Fax: 022 354 04 39
e-mail: ac.de.savignac@gland.ch

- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Il acquiert le vélo / le scooter / la voiture pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le / la revendre moins de deux années après son achat.

Lieu et date: